



**PRÉFET  
DES ARDENNES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction départementale des territoires

Service environnement

Unité eau

Affaire suivie par : Romy WITOSLAWSKI

Tel : 03 51 16 51 91

Fax : 03 24 37 51 17

@ : romy.witoslawski@ardennes.gouv.fr

Charleville-Mézières, le

**26 JUIN 2023**

Objet : Synthèse des observations du public relatives au projet d'arrêté autorisant l'association agréée pour la pêche et la protection du milieu aquatique (AAPPMA) « La Malacquoise » de RENNEVILLE à organiser un concours de pêche à la truite, dans la rivière « La Malacquoise » sur la commune de RENNEVILLE le dimanche 2 juillet 2023.

Le projet d'arrêté autorisant l'association agréée pour la pêche et la protection du milieu aquatique (AAPPMA) « La Malacquoise » de RENNEVILLE à organiser un concours de pêche à la truite, dans la rivière « La Malacquoise » sur la commune de RENNEVILLE le dimanche 2 juillet 2023, a fait l'objet d'une consultation du public du 31 mai 2023 au 21 juin 2023 inclus via une mise en ligne sur le site internet des services de l'État des Ardennes.

**A l'issue de cette période de consultation, aucune remarque n'a été formulée par le public.**